

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Bourgmestre-Président ;
Luc VINCENT, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE : Echevins ;,
Aimé GERARD, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Thierry LEONET, Jacques
LAMBOT, André COPINE, André COLLIN, Hugues ANDRE, Marie-France
RIES-LEONET et André HENRY : Conseillers communaux ;
Michelle MALDAGUE : Secrétaire communale.

Le Conseil communal,

1. A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance publique du 06 octobre 2005.
2. A) A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 5 du service ordinaire de l'exercice 2005 présentant un boni de 1.190,36 €
B) A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 6 du service extraordinaire de l'exercice 2005 en équilibre au montant de 3.690.975,50 €
3. A l'unanimité, décide d'octroyer un montant de 50.000,00 € à l'Asbl « Résidence Saint-Hubert » en vue de faire face à ses dépenses en attendant la liquidation des subsides escomptés par l'Inami.
Cette somme sera une avance récupérable dans les cinq ans à venir par le biais du non paiement par la commune de la cotisation annuelle de 10.000,00 € prévue aux statuts de ladite ASBL.
4. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Cornimont en équilibre au montant de 13.636,00 € avec une intervention communale de 6.096,62 € à l'ordinaire et de 2.500,00 € à l'extraordinaire.
5. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Graide en équilibre au montant de 33.370,43 € avec une intervention communale de 20.583,48 € à l'ordinaire et de 9.500,00 € à l'extraordinaire.
6. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Gros-Fays en équilibre au montant de 15.060,93 € avec une intervention communale de 13.772,60 €
7. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Monceau en équilibre au montant de 10.853,89 € avec une intervention communale de 6.653,24 €
8. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Naomé en équilibre au montant de 51.591,96 € avec une intervention communale de 19.343,12 €
9. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Petit-Fays en équilibre au montant de 17.949,89 € avec une intervention communale de 12.172,24 € à l'ordinaire et de 2.500,00 € à l'extraordinaire.
10. A) A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° BT-05-128 avec l'Inasep dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Oizy.
B) A l'unanimité, approuve la convention n° C-C.S.S./BT-05-128 avec l'Inasep pour la coordination de sécurité et de santé (projet et réalisation) sur les chantiers temporaires ou mobiles.

11. A) A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° BT-05-129 avec l'Inasep dans le cadre des travaux de révisions de toitures des bâtiments suivants : Eglise de Bièvre, presbytère de Bièvre, église de Bellefontaine, église de Petit-Fays, église de Monceau, chapelle de Six-Planes, église de Naomé et église de Graide.
B) A l'unanimité, approuve la convention n° C-C.S.S./BT-05-129 avec l'Inasep pour la coordination de sécurité et de santé (projet et réalisation) sur les chantiers temporaires ou mobiles.
12. A) A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° BT-05-130 avec l'Inasep dans le cadre des travaux de renouvellement complets des toitures du clocher des églises de Petit-Fays, Monceau et Cornimont et de la chapelle de Graide (Station).
B) A l'unanimité, approuve la convention n° C-C.S.S./BT-05-130 avec l'Inasep pour la coordination de sécurité et de santé (projet et réalisation) sur les chantiers temporaires ou mobiles.
13. A l'unanimité, décide de conclure une convention avec l'Inasep réglant les modalités de collaboration en matière d'étude, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux conjoints (égouttage et voirie) concernant les projets suivants :
- Travaux d'aménagement de convivialité à Bièvre, rue des Wez.
 - Travaux de réfection du chemin de G.C. n° 194 de Gros-Fays à Alle.
 - Travaux d'égouttage à Gros-Fays (Projet « Cœur de village »).
14. A l'unanimité, décide de conclure une convention avec l'Inasep réglant les modalités de collaboration en matière d'étude, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux d'égouttage exclusif concernant les projets suivants :
- Egouttage prioritaire à Bièvre, rue d'Houdremont.
 - Egouttage prioritaire à Bièvre, rue du Point d'Arrêt.
 - Egouttage prioritaire à Graide (Station), rue de Baillamont.
15. A l'unanimité décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'un photocopieur pour le secrétariat communal pour un montant estimé à 10.000,00 €TVAC
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs lors du lancement de la procédure.
16. Prend acte de la délibération du Collège échevinal en date du 03 octobre 2005 décidant d'acquérir, en urgence, une lame de déneigement pour le service communal de la voirie à la SPRL I.T.M. Sud de Gembloux pour le montant de 5.184,85 €TVAC.
17. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
- Kermesse de Naomé du 14 au 17 octobre 2005 inclus.
 - Travaux de rénovation d'un trappillon à Graide le 18 octobre 2005 par la société Fiévet et fils de Anhée.
18. Le Président prononce le huis-clos.

La Secrétaire communale,

Par le Conseil,

Le Président,